

# Les chéneaux et descentes d'eaux pluviales

Les chéneaux et autres descentes d'eaux recueillent et canalisent les eaux pluviales collectées sur le toit afin de les éloigner des murs et des fondations. Ces éléments sont indispensables pour bien canaliser l'eau de pluie, éviter les remontées d'humidité et maintenir un bâti sain. Leur choix d'être conforme aux prescriptions du DTU 60.11.

**Une mauvaise mise en œuvre ou un défaut d'entretien et de maintenance de ces éléments amènent régulièrement l'eau à déborder.**

- ⇒ **L'eau de pluie ruisselle sur le mur, tombe au sol et rejaillit sur la façade.**
- ⇒ **Des fuites peuvent apparaître dans les combles aménagés le long des murs et en plafond.**
- ⇒ **A l'intérieur, les murs humides se couvrent de moisissures.**
- ⇒ **L'eau rejaillit du regard.**



Cet entretien fait partie de celui prévu couramment pour la couverture ou en général pour tout le bâtiment et quel que soit le type de construction : habitation, bureaux, ateliers, etc.

Il consiste à faire périodiquement toutes les vérifications nécessaires et à prévoir les réparations des parties métalliques et des maçonneries, assurant l'écoulement des eaux pluviales, les jonctions (joints, raccords, recouvrements, soudures), les fixations (colliers, agrafes, etc.), l'état des peintures pour les descentes en métal, l'écoulement normal dans les descentes, en vérifiant les trop-pleins, les crapaudines, etc.

**Il est également prudent de remédier sans attendre aux cas d'engorgement divers et d'effectuer d'urgence les réparations des parties abîmées.**

*L'entretien est à la charge du maître d'ouvrage ou de ses ayant-droits après la réception de l'ouvrage. Il comporte des visites périodiques de surveillance des ouvrages au moins une fois par an.*

**L'entretien normal comporte notamment :**

- l'enlèvement périodique des feuilles, herbes, mousses et autres dépôts ou objets étrangers ;
- le maintien en bon état des évacuations d'eaux pluviales ;
- s'il y a lieu, le maintien en bon état de la ventilation de la sous-face de la couverture ;
- le maintien en bon état des revêtements de protection :
  - en cas de dégradation accidentelle ;
  - en cas d'amorce de corrosion, notamment localisée en rive d'égout ou sur les recouvrements transversaux ;
- le maintien en bon état des ouvrages qui contribuent à l'étanchéité de la couverture (brasures, solins, larmiers, bandeaux, ...) ;
- pour les surfaces non soumises au lavage naturel assuré par les précipitations atmosphériques, un nettoyage régulier suivi, le cas échéant, d'un traitement systématique et immédiat des parties présentant des amorces de corrosion.

*S'il n'est prévu qu'une seule visite par an, elle est effectuée de préférence à la fin de l'automne pour les bâtiments situés à proximité d'arbres.*

Type d'ouvrage :

Client :

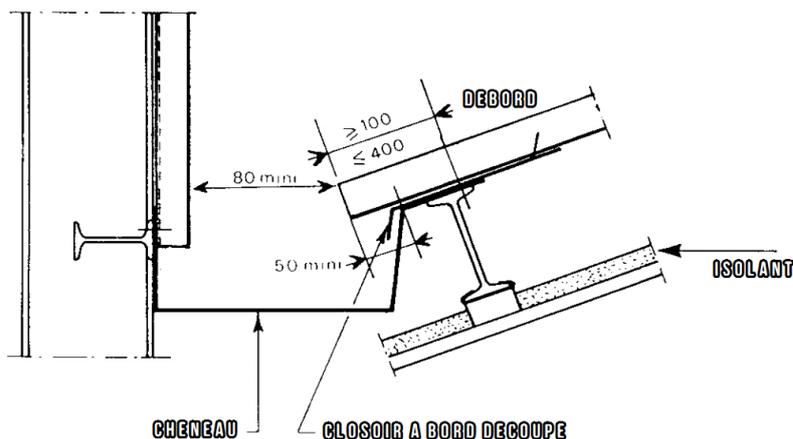
Nom de l'entreprise :

Les éléments ne doivent pas uniquement être soumis chaque année à un nettoyage et un entretien "normal" mais doivent subir une inspection un peu poussée. Cette dernière prolonge la durée de vie et maintient le confort de commande des éléments.

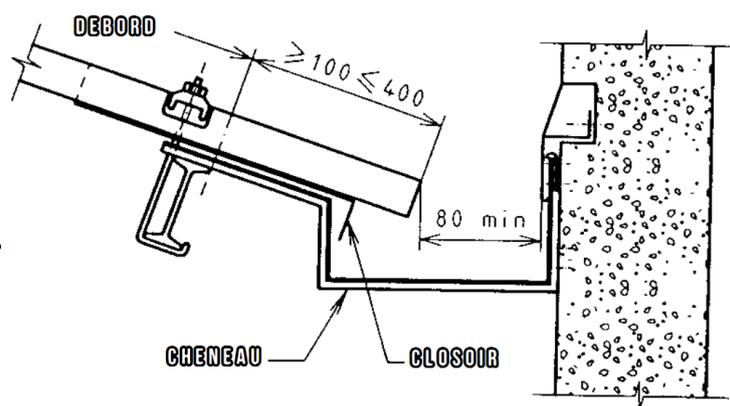
Pour toute action de nettoyage « simple », le client peut s'en charger. Pour toutes autres actions particulières, il est conseillé de les faire réaliser par une entreprise qualifiée.

## RAPPEL SUR LES RACCORDEMENTS DE CHÉNEAUX

Comme pour tous les types de couverture à éléments discontinus, le choix de ce raccordement doit tenir compte de la ventilation de la couverture, dans le cas de toitures froides, et de l'accumulation de neige dans les chéneaux ainsi que du risque d'infiltration au travers de l'égout de la couverture. (cf. les DTU sur les travaux de couverture)



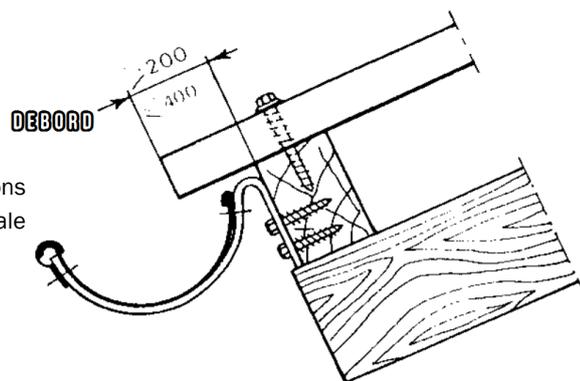
Raccordement d'une couverture et d'un bardage - Coupe verticale



Chéneau contre mur - Closoir à bord nervuré soudé - Bande de solin à engravure - Coupe verticale

Dans le cas général, le raccordement de la couverture à la gouttière peut être traité par débordement simple de 0,20 m minimum.

Gouttière pendante sans pièce rapportée formant larmier - Fixations sur crochets et sur panne sablière bois - Coupe verticale



Cependant, pour les bâtiments fermés, le raccordement aux gouttières est traité comme le raccordement aux chéneaux dans les cas suivants :

- bâtiment en situation exposée ;
- couverture de pente inférieure à 10 % avec débordement inférieur à 0,20 m.

Le débord latéral des plaques ou des larmiers par rapport aux chéneaux ou aux gouttières est de 50 mm au moins.

L'ouverture minimale sur les chéneaux est de 80 mm.

Les larmiers ou les retombées faisant larmier ont une hauteur minimale de 40 mm environ.

Les closoirs ou les bandes d'égout sont fixés sur les pannes les plus basses dans chaque versant en même temps que les plaques nervurées.

Date de réception de l'ouvrage :

Date de remise de cette fiche par l'entreprise au client :

Signature du client

Signature de l'entreprise